

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

## Le discours que Mme Widmer-Schlumpf n'a pas prononcé

Chers et loyaux Confédérés,  
L'acte politique le plus nécessaire, le plus urgent et le plus difficile de ma carrière aura été de m'adresser à vous aujourd'hui pour vous dire, enfin, la vérité.

Et la vérité, c'est que nous sommes en état de pré-guerre: violation répétée de notre souveraineté, mise en cause de nos institutions, menaces de rétorsions sur des entreprises respectueuses des lois, chantage au blocus économique, nous subissons des actes d'hostilité d'une gravité croissante de la part d'un pouvoir prédateur, cynique et brutal, les Etats-Unis d'Amérique.

Le mot de guerre fait peur. Mais on n'évite pas une chose en évitant de la nommer. D'autres que moi l'ont d'ailleurs utilisé, il n'y a pas si longtemps. Rappelez-vous l'ambassadeur Carlo Jagmetti, dont une note du 19 décembre 1996 mettait en garde le Conseil fédéral contre l'agression planifiée par le Congrès juif mondial, le sénateur Alfonso D'Amato et la clique du président Clinton. Jagmetti parlait explicitement de guerre. Comme on sait, il fut limogé sans phrase par son chef, le conseiller fédéral Flavio Cotti, pour ce seul motif qu'il avait dit, secrètement, la vérité.

L'affaire Cotti permit au monde entier de nous tester: nous fûmes pesés, et trouvés légers. Vous constatez aujourd'hui le coût politique de cette légèreté.

Nous nous trouvons en face de deux manœuvres américaines d'une ampleur inusitée. La première est une «proposition» pour régler «à l'amiable» le contentieux avec les banques suisses. Selon nos «partenaires», nous avons le choix entre un massacre – si nous acceptons – et un massacre – si nous refusons. Aucune négociation! Le Parlement doit voter la «proposition» sans en connaître la teneur et il doit le faire avant le 1<sup>er</sup> juillet. J'aurais dû refuser ces exigences inacceptables et claquer la porte de Washington. J'ai au contraire bu le calice jusqu'à la lie, je suis rentrée toute fautive et j'ai présenté la proposition comme une victoire de notre diplomatie. J'ai même osé affirmer qu'à l'avenir, «les Américains sauraient se montrer *fair-play*!».

Les Américains craignant un référendum populaire, le Conseil fédéral a décidé de recourir au droit d'urgence, différant ainsi d'une année la procédure ordinaire de contrôle populaire. Mais dans une année, le mal sera accompli, le fisc américain aura obtenu tout ce qu'il voulait. On ne pourra que constater les dégâts. C'est là un abus caractérisé du droit d'urgence. Il fait de chaque membre du Conseil fédéral, et de moi en particulier, un complice de l'impérialisme américain.

Des banquiers (pas tous) et des syndicalistes (pas tous non plus) exercent des pressions insensées pour que les Chambres plient le plus vite possible. Ils craignent qu'un refus n'entraîne des faillites et des suppressions d'emploi. Ils parlent de «risques systémiques» et d'«effet domino». Peut-être, mais est-il juste, proportionné, prudent à long terme de sacrifier notre souveraineté à des intérêts particuliers, si importants soient-ils? La question se pose d'autant plus que nous subissons dans tous les cas de sérieux dommages frontaux et collatéraux.

Affirmer que nous conserverions notre souveraineté si le Parlement, sous la menace, rendait légal ce qui ne l'est pas relève du formalisme le plus benêt et plus pitoyable.

Les partisans de la proposition proclament que c'est «la moins mauvaise solution». Qu'en savent-ils? La sagesse populaire affirme au contraire que l'appétit vient en mangeant.

Nous nous obstinons à croire que le monde progresse inéluctablement vers la paix et l'harmonie alors même qu'on peut constater quotidiennement le contraire. Il n'y a pas de progrès d'ensemble. Tout recommence tout le temps. La paix suit la guerre, et la guerre suit la paix. Et les finalités de la politique ne changent pas. Ce sont les mêmes qui prévalaient à l'époque des cavernes: survivre avec son clan, assurer la nourriture et la sécurité des familles, contenir l'envahisseur à n'importe quel prix, créer et conserver un minimum d'ordre interne.

Vos autorités fédérales souffrent d'Alzheimer politique: nous n'apprenons jamais rien, ce qui fait que nous ne prévoyons jamais rien. A chaque fois, les procédés agressifs et déloyaux des Etats «partenaires» nous laissent complètement hébétés. A chaque fois, nous nous aplatissons pour solder le compte, et le compte n'est jamais soldé. Il n'en ira pas différemment avec la «proposition» américaine.

La seconde manœuvre n'est pas particulièrement dirigée contre la Suisse. Elle vise le monde entier. C'est le FATCA<sup>1</sup>, monstrueux filet fiscal universel investissant le droit des nations. Ce traité léonin est lui aussi assorti de menaces dantesques en cas de refus. Seule la Chine a officiellement refusé d'entrer dans ce jeu.

Attendez-vous à ce que la Suisse soit traînée dans la boue. Les Américains n'ont pas de scrupule à recourir à la manipulation de masse et au mensonge d'Etat. On ne rééditera sans doute pas le coup du charnier de Timisoara, ni celui des bébés irakiens, ni celui des camps de viol, ni celui des armes de destruction massive. Mais les communicateurs américains, les plus puissants, rusés et amoraux du

globe, inventeront bien quelque chose de saignant.

Si les Etats-Unis sont nos adversaires les plus menaçants, n'oublions pas l'attitude de l'Allemagne et, plus encore, celle de la France. La modification à la hussarde de la convention sur les successions qui nous liait à la France, par exemple, est une gueuserie. Nous avons avalé la couleuvre en passant, une de plus. Mais si j'étais une simple citoyenne, ou une autorité cantonale, je préparerais un référendum contre cette convention.

On n'a pas d'amis en politique étrangère, mais on peut avoir des alliés, des Etats qui se trouvent dans une situation proche de la nôtre. Nous ne les avons jamais approchés. Nous préférons donner des leçons de «droits humains» au monde dans les grands bastringues supranationaux, bavasseurs et inefficaces.

Puisqu'on en parle, que fait l'ONU à propos de l'acte d'impérialisme dont nous sommes l'objet? Rien, elle ne fait rien du tout, et l'OMC pas davantage: *supranational* veut dire conforme aux intérêts américains! Nous ne cessons de lâcher la proie pour l'ombre.

Au fond, pourquoi vous fais-je ces confidences, pour ne pas dire cette confession? Peut-être que la manière humiliante dont j'ai été traitée à Washington m'a tardivement éclairée sur l'essence de la politique internationale. Peut-être aussi que j'éprouve un certain sentiment de culpabilité à l'idée que j'ai contribué à faire éjecter du Conseil fédéral le seul politicien assez sûr de lui, dur et combatif, assez cow-boy lui-même pour affronter nos ennemis d'outre-Atlantique.

Je ne dis pas qu'il l'aurait emporté, tant les forces en présence sont disproportionnées, tant nos ennemis sont déterminés. Mais lui se serait battu sans relâche ni abandon. Et, vainqueur ou vaincu, une telle attitude aurait inspiré dans le futur plus de prudence et de retenue à nos ennemis.

«La Suisse doit jouer dans le cour des grands»: cette formule des parti-

sans de l'adhésion à l'ONU et à l'Union Européenne se voulait une démonstration de virilité et de pugnacité. Elle était en vérité un signe de faiblesse. Car ce que nous désirions obscurément, c'était nous dissoudre dans la masse, penser, dire et faire comme tout le monde, ne plus porter le poids de notre différence, le fardeau de notre identité.

Quand je nous compare, mes collègues et moi-même, aux membres du Conseil fédéral de l'époque de la guerre, qui avaient à faire à un autre ennemi brutal et sans scrupule, de surcroît plus proche géographiquement que les Etats-Unis, je me dis que chacun d'eux avait plus de courage et de droiture, d'énergie, de capacité de négociation et de prise de risque, de ruse et de suite dans les idées que l'ensemble des conseillers fédéraux qui sont venus après la chute du mur de Berlin.

Et je suis mal quand je pense que mon collègue Villiger a eu l'exécrable culot de présenter des excuses publiques en leur nom... tout en déclarant dans la même phrase (on n'est jamais trop prudent) que leur attitude restait inexcusable!

J'en appelle à vous, mes chers et loyaux Confédérés. Le Conseil fédéral a suffisamment montré qu'il n'avait plus la force morale ni la capacité politique de résister aux exigences de nos ennemis. C'est à vous de résister, il n'y a plus que vous pour le faire. Contestez le Gouvernement, soutenez le Parlement dans sa volonté hésitante de résister, écrivez aux journaux, manifestez, participez au référendum contre le FATCA!

«Indignez-vous!», comme disait je ne sais plus qui. Faites comprendre que vous existez, que vous refusez, que vous voulez rester souverains... ou alors rejoignez votre gouvernement dans le désert de l'insignifiance.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> Foreign Account Tax Compliance Act.

### Artifex scaenicus atque histrio

Les grandes vedettes du monde du spectacle ont toutes, le plus naturellement du monde, leur site internet où l'on peut à loisir découvrir leurs talents. Google nous fait la grâce de traduire, d'une manière souvent désopilante, leurs brillants *curriculum vitae*. Mais il y en a un seul qui a eu l'idée, pour le moins originale, de nous proposer une traduction abrégée de son site... en latin: «metteur en scène et comédien».

C'est qui, cette vedette latiniste? C'est Daniele Finzi Pasca, le metteur en scène désigné par la Confrérie des vigneron pour la grande fête de

2019. On ne va pas suggérer ici que les prétentions littéraires de Daniele sont le gage d'une réussite. Non point; mais ses créations, à commencer par le *Teatro Sunil*, avec Maria Bonzanigo au Tessin, puis d'œuvres plus achevées – on pense notamment à *Icare* donné à l'Echandole à Yverdon, ou au merveilleux *Viaggio al confine*, donné à Vidy, pour parler de ce que nous avons vu – ses prodigieuses mises en scène, tant au Tessin qu'en Italie, en Russie et en Amérique nous donnent la conviction que la Confrérie a fait un choix particulièrement heureux.

D. L.



## OCL: le départ de Christian Zacharias

Fondé en 1942, fêtant donc ses septante et un ans dans une forme magnifique, l'Orchestre de Chambre de Lausanne vient de vivre un moment important de son existence avec le départ de son directeur artistique et chef titulaire, Christian Zacharias.

Important, parce que riche de signification, tant pour le chef que pour l'orchestre. Christian Zacharias ne l'avoue-t-il pas lui-même? «La décision d'accepter ce poste en 2000 était probablement la décision la plus importante de ma vie artistique.» En effet, en 2000, succédant à l'âge de 50 ans à Jesus Lopez-Cobos, celui qui était connu avant tout comme pianiste prend le risque d'entamer pratiquement une nouvelle carrière, tout en conservant en parallèle son niveau de piano – ce qui était une des conditions de la réussite, mais aussi une gageure impressionnante! Il nous confie même que c'est là sa plus grande fierté.

On nous répondra avec raison que des virtuoses de premier plan comme Edwin Fischer ou, plus proche de nous, Daniel Barenboïm, ont voulu résoudre ce problème de la dualité chef-soliste de la même manière, en occupant les deux fonctions.

Car deux fortes personnalités n'ont pas toujours la même conception de l'œuvre à interpréter, et la petite histoire cite quelques exemples où le concerto en question eut à souffrir de tels affrontements. Interrogé à ce sujet, Ernest Ansermet précisait que le choix d'un soliste se faisait aussi en fonction du choix de l'œuvre, mais qu'en cas de difficulté, il considérait le soliste comme un invité et se comportait en conséquence...

Pour revenir au cas de Christian Zacharias, l'expérience est particulière, à la fois plus profonde et plus risquée, et ce pour les deux parties. Cette longue coexistence de treize années va créer, peu à peu, et au prix d'un travail de longue haleine, une sorte de symbiose orchestre-soliste, que l'on peut considérer comme la construction d'un édifice commun, dans lequel les deux parties apportent le meilleur d'elle-même. De la part du chef, c'est une affaire de volonté et de courage, car une aventure de cet ordre est une opération sans filets. Avec élégance et honnêteté, Christian Zacharias n'oublie pas de rappeler le courage des responsables de l'orchestre qui, à l'époque, ont assumé le risque de nommer un «musicien» de haut

niveau plutôt qu'un chef routinier, ajoutant: «Ce courage a été un cadeau précieux: il m'a permis de concrétiser mon ambition pour l'orchestre.»

Une telle expérience est rare, très rare, par sa durée et par sa qualité. Elle a été saluée comme elle méritait, par un succès extraordinaire: l'intégrale des *Concertos pour piano* de Mozart n'a-t-elle pas reçu quarante récompenses internationales? Cependant qu'elle a aussi – et ce n'est que justice – hissé Christian Zacharias sur le pavois en lui ouvrant les portes d'autres orchestres, en tant que chef invité.

Passons encore à un autre registre, non moins impressionnant. Il s'agit de la mue qu'a connue l'Orchestre de Chambre de Lausanne au cours de ces dernières années, lorsque Christian Zacharias n'a pas craint d'ouvrir son répertoire à un champ plus large que celui qui était réservé jusque là aux ensembles de type Mannheim. A ce sujet, on est frappé, lorsqu'on visite les salles de concerts des palais Lobkowitz ou Rasumowsky, à Vienne, de constater que l'espace existant ne devait pas autoriser des orchestres de plus de cinquante musiciens pour l'exécution des symphonies de Beethoven.

En mettant au programme de ses concerts d'abonnement de telles symphonies, comme aussi celles de Schumann, Christian Zacharias leur a apporté un enrichissement remarquable, en même temps qu'il a appris à son public à écouter ces œuvres avec une oreille différente. L'exécution de l'*Ouverture de Coriolan* ou de la *Symphonie Inachevée* n'est pas la même avec un orchestre de cent vingt musiciens, qu'avec l'OCL. Elle n'est ni meilleure, ni moins bonne, elle est différente. Et les musiciens lausannois ont ainsi acquis une culture musicale plus vaste.

Enfin, comme nous le relevions ici même<sup>1</sup>, l'OCL a connu vingt-trois années de paix sous la conduite de deux chefs exceptionnels, de tempéraments et de charismes très différents, dix ans avec Jesus Lopez-Cobos, treize ans avec Christian Zacharias. C'est pourquoi toute la communauté les unit dans une même et profonde reconnaissance.

JEAN-JACQUES RAPIN

<sup>1</sup> La Nation du 22 mars 2013, *Une heure musicale exceptionnelle*.

## Suzette Sandoz: dix ans de NZZ

Durant près de dix ans, Mme Suzette Sandoz a publié une chronique dans la *NZZ am Sonntag*. L'ancienne conseillère nationale et professeur honoraire de l'Université de Lausanne y traitait, le plus souvent, de sujets d'actualité sur lesquels elle jetait tantôt son regard de politicienne, de libérale, de fédéraliste, de juriste, de mère.

Nous devons à M. Antoine Maillard d'avoir convaincu Mme Sandoz de traduire ses chroniques en français. Cela a permis une publication considérable aux Éditions Cabédita. *Une voix claire dans la foule*<sup>1</sup> recueille plus de cent articles, classés thématiquement.

M. Maillard est l'auteur d'une préface courageuse. Il n'hésite pas à pointer du doigt une opinion publique allergique à sa propre remise en cause, cette dernière étant *souvent présentée non seulement comme intellectuellement discutable, mais surtout moralement inacceptable*. Nos colonnes font souvent les frais d'un tel rejet politiquement correct. Elles ne peuvent qu'applaudir la posture critique qui caractérise les prises de position de Mme Sandoz.

Ces articles révèlent en filigrane la personnalité intellectuellement dynamique et enjouée de Mme Sandoz. Nous avons la chance de la compter parmi les fidèles de nos Entretiens du mercredi, comme membre du public ou comme oratrice. La lecture d'*Une voix claire dans la foule* nous a souvent rappelé le ton de ses interventions. Mme Sandoz manie l'ironie avec autant de talent qu'elle sait affirmer le sérieux d'un problème et la gravité d'une cause qu'elle défend.

Nous retrouvons donc sans grande surprise les thèmes politiques qui lui sont chers. La politique familiale, l'organisation juridique de la famille en particulier, occupe une bonne place dans ses réflexions. Sur ces questions, l'autorité et la figure du professeur de droit civil sont incontournables. Picorons quelques exemples.

Mme Sandoz s'en prend notamment à la réforme du nom de famille, imposée par la CEDH de Strasbourg<sup>2</sup>. Elle décrit avec précision les enjeux de cette réforme qui vit l'égalité entre les conjoints prendre le pas sur l'unité de la famille. Et notre chroniqueuse de dénoncer combien la question du nom de l'enfant a été passée au second plan. *En droit suisse, depuis près de 100 ans, l'enfant né d'une femme mariée a pour père le mari de sa mère et porte le*

*nom de famille de cet homme. Il serait bon que le législateur continue d'imposer cette règle qui consacre, pour l'enfant, son droit à une filiation paternelle et assure en un certain sens, l'égalité entre la filiation maternelle, toujours certaine, et la filiation paternelle, jamais certaine. [...]. Une seule chose est sûre: le législateur doit se laisser guider dans son choix exclusivement par l'intérêt de l'enfant. L'égalité entre les parents n'est que très accessoire.*

Après l'égalité entre les parents de l'enfant, le pas suivant que d'aucuns souhaiteraient franchir est celui de l'égalité entre les sexes dans la parentalité. Autrement dit: la possibilité doit-elle être offerte au couple homosexuel d'adopter un enfant? Mme Sandoz commence par dénoncer l'ambiguïté du terme d'homoparentalité qui suppose un lien de sang avec l'enfant, alors que ce lien ne peut exister qu'au mieux avec un seul des parents. Ensuite, elle réaffirme le but de l'adoption qui est de donner à un enfant un père et une mère. Il appartient à ces derniers de *représenter pour lui le couple dont il pourrait être issu*. De cette façon, son état civil ne ment pas à l'enfant.

Mme Sandoz replace le débat sur le terrain où il doit avoir lieu: le rejet de l'homoparentalité ne relève pas d'une impossibilité supposée d'amour ou de tendresse de la part des homoparents. C'est un problème d'identité. Comme l'affirme Suzette Sandoz: *Une adoption par deux personnes de même sexe équivaut, d'entrée de cause, à refuser à un enfant le droit de croire à ses parents, lui impose de s'interroger sur l'homme et la femme dont il tire son existence, sa nature profonde et sa dignité de personne*. La mode actuelle des *gender studies* s'en prend directement à l'identité sexuelle. Le combat de Mme Sandoz n'est pas encore terminé et oppose maintenant deux clans philosophiques opposés.

Il est un problème très intéressant que Mme Sandoz a identifié dans une chronique intitulée «Egalité et liberté: les inconciliables». Pour Mme Sandoz, *la liberté n'a aucun sens si elle n'a pas pour corollaire la responsabilité envers autrui et l'égalité ne rime à rien sans le respect des différences*. Cet axiome n'est pas sans ancrer son auteur dans un terreau politique réel et existant. Les conceptions qu'une nation a de la responsabilité personnelle et des égards envers autrui sont une composante des mœurs des habitants de cette nation. Malheureusement, sous les coups

de boutoirs de l'égalitarisme, ces mœurs finissent pas se désagréger. La politesse elle-même, que nombre de libéraux voient comme un moyen d'échapper à la boulimie législative et liberticide, finit par s'éteindre ou évoluer.

Egalité et liberté ne paraissent inconciliables qu'au premier abord. Il ne faut pas oublier que, pour les modernes, la liberté de chacun ne peut être garantie que par l'affirmation – et la défense – de l'égalité de chaque homme avec son semblable. C'est ici que le bât blesse. Une tension s'inscrit entre l'un et l'autre. Laquelle n'est arbitrée chez les libéraux que par les mœurs. Mais les mœurs sont inégalitaires. Et l'inégalité est liberticide. M. Regamey disait des libéraux vaudois qu'ils finissaient toujours par donner raison à leur adversaire. Mme Sandoz connaît nos réserves philosophiques.

Nous proposons donc de renverser ce paradigme de réflexion et de défendre notre communauté nationale comme une réalité politique pleine et entière. Les mœurs en sortiront gagnantes. Et tant pis pour l'inégalité, puisqu'une liberté com-

munautaire – exprimée par les mœurs – sera affirmée en faveur de chacune des personnes qu'abrite la communauté. C'est ici la base de notre combat fédéraliste en faveur de la souveraineté du Canton.

Mme Sandoz a toujours été une fédéraliste convaincue. Elle l'exprimait elle-même avec force à propos de la Suisse des régions: *Au moment où l'on envisage d'adopter de nouvelles structures politico-administratives, il convient de toujours se demander si elles peuvent, dans la durée, mieux assurer la survie d'une communauté que celles établies, par exemple, depuis 700 ans*. Nous n'aurions pas mieux dit!

A n'en pas douter, la Ligue vaudoise continuera longtemps à cheminer aux côtés de Mme Sandoz, dans le combat que notre triste air du temps mérite qu'on lui mène.

FÉLICIEN MONNIER

<sup>1</sup> Sandoz Suzette, *Une voix claire dans la foule*, préface d'Antoine Maillard, Éditions Cabédita, Bière 2012, 374 pages.

<sup>2</sup> Rappelons à nos lecteurs que ladite réforme du nom de famille est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Formatage intellectuel

Un lecteur nous communique une étrange épreuve passée au Gymnase de Chamblandes, en matière d'économie, dans les premiers mois de 2013. Ce travail porte sur le commerce international, dont l'histoire est présentée en trois étapes typiques: la Route de la Soie, l'époque des colonies à l'image du «Congo belge», enfin l'OMC. L'élève doit rédiger un texte témoignant de sa compréhension de ces époques et formuler un jugement de valeur en conclusion.

Quel jugement de valeur? C'est là que les choses se corsent. Car l'épreuve présente, en toute transparence autoritaire, une grille d'évaluation indiquant ce qu'il faut penser. Par exemple:

*Le chapitre sur le Congo belge doit faire ressortir*

1. le machiavélisme des Européens
2. leur mépris, leurs convoitises, leur égoïsme, la loi du plus fort
3. les fausses représentations véhiculées par les coloniaux
4. la destruction du partenaire conduisant à son propre affaiblissement.

*Le chapitre sur l'OMC doit être fondé sur*

1. la théorie des avantages comparatifs
2. la démonstration que les dix avantages de l'OMC sont assimilés.

*La conclusion doit faire ressortir:*

1. le commerce international est né du hasard
2. le scandale de la colonisation et des rapports de force
3. le commerce international comme vecteur de paix et de développement global.

Nous n'allons pas, bien sûr, oublier les atrocités commises, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au tout début de XX<sup>e</sup> siècle, dans l'Etat indépendant du Congo (qui n'était pas encore le Congo belge mais se trouvait placé sous la souveraineté personnelle de Léopold II); de là à mettre tous les Européens dans le même sac... Nous n'allons pas nier certains avantages de l'OMC; de là à en réciter la liste en dix points sans songer aux défauts de cette organisation... Nous n'allons pas contester que le développement du commerce international favorise partiellement l'établissement de rapports constructifs entre Etats; de là à y voir le chemin de la paix...

Les gymnasiens de Chamblandes ne sont pas libre d'écrire ce qu'ils pensent. Au moins savent-ils comment décrocher une bonne note.

J.-F. C.



## Servir pour être libre!

### Un nouveau Cahier de la Renaissance vaudoise

Le citoyen moyen, naturellement patriote mais peu au fait des données réelles de l'actualité militaire, est fort perplexe devant la situation de l'armée en 2013 et l'importance de ses besoins. Combien nous faut-il de soldats? Les estimations varient de vingt mille à deux cent mille, donc du simple au décuple, la plus basse étant celle d'un capitaine-magistrat qui se prend au sérieux. Avons-nous vraiment besoin d'un nouvel avion de combat? Nos formations sont-elles démunies du matériel en état de fonctionner, comme on l'entend dire souvent, ou nos troupes constituent-elles au contraire l'une des meilleures armées du monde, comme on l'entend aussi dans la bouche d'un homme placé pour être bien renseigné? Le perpétuel et étrange sourire du conseiller fédéral en charge de la défense est-il celui d'un magistrat heureux ou le rictus forcé d'un responsable qui veut faire bonne mine à mauvais jeu?

Notre citoyen moyen aimerait y voir clair, pour savoir s'il vit en sécurité et aussi pour orienter son vote lors de prochains scrutins. Le Cahier de la Renaissance vaudoise n° 151, qui sort de presse, l'y aidera puissamment. Car ce recueil revu et augmenté des exposés présentés lors du Séminaire de l'hiver passé ne se borne pas à argumenter de façon substantielle en faveur de l'armée de milice, sujet de la votation de septembre; il passe aussi en revue la problématique des rela-

tions internationales, les préparatifs militaires de divers Etats, l'articulation de notre politique de sécurité, certains aspects pratiques de notre organisation militaire, sur terre et dans le ciel, ainsi que les besoins de notre armée.

M. Olivier Delacrétaz, dans un article fondamental, décrit *Les raisons d'être permanentes de l'armée*: le mal est dans le cœur de l'homme, la violence est présente partout dans le monde, la politique internationale est fondée sur des rapports de forces, l'armée exprime la volonté d'un Etat d'exister librement: *Un Etat sans armée est un Etat infirme, un semblant d'Etat exposé à toutes les humiliations, condamné à acquiescer à toutes les exigences*. Ce chapitre de philosophie politique est aussi un texte de combat: M. Delacrétaz gorille vigoureusement les pacifistes nourrissant des illusions perpétuellement démenties et le parti socialiste qui a inscrit à son programme, en 2010, l'abolition définitive de l'armée suisse.

Le commandant de corps Dominique Andrey, commandant de l'armée de terre, expose la politique suisse de sécurité, en insistant sur l'imprévisibilité des dangers et des menaces et sur la nécessité de coordonner les actions, dans le respect du fédéralisme, des divers corps qui contribuent à la sécurité: police, pompiers, armée, autres formations volontaires.

Le général de corps d'armée français Robert de Crémiers analyse, sous l'angle historique, psychologique et stratégique, la décision de la République voisine de «suspendre» (et non d'abolir) la conscription généralisée. Dans un article du plus haut intérêt, il fait clairement apparaître que la volonté de professionnaliser l'armée va de pair avec celle d'intervenir militairement sur la scène mondiale; missions qui exigent un haut degré de préparation et qui impliquent des risques qu'on n'ose plus faire assumer par des miliciens; mourir pour défendre le sol de la patrie, oui; mais pour les enjeux insondables de la politique occidentale en Afghanistan... L'exemple français fait ressortir, par contraste, une des raisons d'être de la milice suisse, Etat neutre sans ambition militaire internationale.

Il revient à M. Félicien Monnier d'argumenter systématiquement contre l'initiative du GSsA et pour l'armée de milice. Il souligne que sa large assise dans la population de tous les cantons correspond à notre organisation politique fédéraliste (qu'une troupe restreinte de volontaires ou de professionnels ne refléterait jamais). Il montre comme il est illusoire de songer à recruter des volontaires en suffisance (en nombre et en qualité). Il évoque l'impasse financière où nous mènerait une professionnalisation: 6 milliards rien que pour les salaires, davantage que le budget total actuel, armement compris.

Le colonel EMG Félix Stoffel traite des forces aériennes et décrit avec précision leurs missions, notamment l'importante et permanente activité de police du ciel, qui ne ressortit pas à la défense dans la plupart des cas, mais qui ne peut être assurée que par l'ar-

mée de l'air. L'inventaire des appareils à disposition confirme la nécessité de l'achat d'un nouvel avion de combat.

Le colonel EMG Mathias Tüscher, enfin, dépeint à grands traits l'environnement politique et militaire de la Suisse: dans un monde où seuls les pays européens désarment (alors que leur évolution démographique les affaiblit déjà), où en revanche les grandes puissances et les pays émergents amplifient fortement leurs budgets militaires, notre pays est, parmi les pays développés, celui dont l'effort de défense est le plus faible par rapport au produit intérieur brut. M. Tüscher met en garde contre l'illusion qu'on puisse reconstituer une force de défense classique dans les délais utiles par le miracle d'une soudaine «montée en puissance», si l'on a perdu le savoir-faire du combat moderne. Il suggère ce que sont les besoins minimaux de l'armée en soldats, en indiquant notamment les effectifs nécessaires pour des missions telles que la sécurité du Forum de Davos ou la surveillance d'un aéroport international. La conviction du soussigné est que les cent mille hommes dont l'armée peut au mieux espérer disposer ne suffisent même pas à assurer la sécurité de nos sites stratégiques civils (énergie, transports, alimentation, etc.) durant une période tant soit peu durable de troubles terroristes.

Ce substantiel cahier, où l'on se réjouit de trouver les contributions d'éminents chefs militaires, fournit à tout citoyen les repères indispensables pour comprendre les enjeux sécuritaires d'aujourd'hui et pour éclairer sa lanterne dans les débats qui nous attendent.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

### Laisser sa marque sur le monde en le détruisant...

Voici revenu le temps des Promotions, cérémonie solennelle qui marque pour certains collégiens leur entrée dans la vie d'adulte.

Depuis une quinzaine d'années, une belle tradition perdure dans un Collège vaudois: pour clore la cérémonie des Promotions, les deux cents élèves de 9<sup>e</sup> montent sur scène pour interpréter un chœur d'ensemble.

Moment hautement symbolique: toutes filiales confondues, les potaches achèvent leur cursus scolaire obligatoire par un chant commun... L'an passé c'était *L'Aigle noir* de Barbara, cette année *Oh! happy day*, et «en mouvement», s'il vous plaît!

Si les frais diplômés ont toujours joué le jeu – avec des voix plus ou moins assurées –, un incident à légèrement terni la dernière cérémonie. Une petite poignée d'élèves s'était en effet donné le mot à l'entrée du théâtre: «On va faire exprès de chanter faux!» Et les conspirateurs de mettre leur menace à exécution...

Ainsi donc, quelques jeunes vont entrer dans la vie active sans avoir la maturité qu'on attendrait du titulaire d'un certificat de fin d'études secondaires. Il me souvient d'une conférence des maîtres qui avait refusé d'accorder le papier à un élève qui pourtant réussissait, mais s'était toute l'année montré indigne de ce diplôme par son comportement. «Un certificat, ça se mérite!», aimait à rappeler le directeur.

A quoi attribuer ce manque de repères et d'esprit civique de quelques trublions qui choisissent de saboter un «rite de passage»? Au détriment de tous les camarades qui – à des degrés

divers de conviction – se sont pliés de bonne grâce à l'exercice.

Provocation gratuite de gosses immatures? Envie d'épater les copains? Refus de l'autorité? Besoin d'émerger de la masse? Est-ce parce qu'ils sont issus d'une culture différente de la nôtre? Est-ce dû à un laxisme ambiant qui ne permet plus d'avoir des exigences? Serait-ce la faute à une école qui privilégierait les élucubrations de pédagogistes à la solide transmission de valeurs et de savoirs?

Je ne saurais bien sûr trancher.

Faut-il voir dans l'attitude de non collaboration de ces collégiens une simple manifestation de spontanéité infantile (à 16 ans!), une réaction épidermique trahissant un manque de contrôle de soi et une ignorance des bonnes manières? Ou est-ce plus grave: une envie de nuire, de gâcher, avatar pervers de la volonté de puissance?

Simone Weil parlait du besoin de «laisser sa marque»: «Conserver et détruire sont les deux substituts d'une création impossible. Seulement, pas de trace de JE dans la conservation. Il y en a par contre dans la destruction. JE laisse sa marque sur le monde en le détruisant.»

Mais pour finir tout de même sur une note positive, rendez-vous dans quelques années, quand ces réfractaires du gosier seront peut-être devenus un astucieux informaticien, un carrossier passionné, un serveur attentionné ou un jovial facteur.

C'est tout le mal que je leur souhaite...

PATRICK BRON

### Revue de presse

#### Propos non-conformistes

M. Philippe Le Bé («Vivre ensemble un passage obligé au Forum des 100», *L'Hebdo* du 30 mai) nous donne un compte-rendu de ce grand rassemblement, à l'Université de Lausanne, de tous ceux qui sont considérés comme l'élite politique et intellectuelle de Suisse romande.

Parmi tous les discours tenus à cette occasion, nous avons retenu l'un d'eux qui tranche par son anti-conformisme, celui de l'économiste français Jacques Sapir:

[...] «Il n'y a pas de peuple européen», déclare-t-il sans ambages. *Le raisonnement de celui qui dirige à Paris le Centre d'études des modes d'industrialisation est limpide: le fédéralisme implique la constitution d'un espace démocratique fédéral qui n'existe pas dans l'UE. Il suppose par ailleurs que les pays concernés acceptent des transferts de ressources très importants, ce qu'ils refusent. Donc le fédéralisme est un leurre et on en revient au régime de l'Europe des nations. Pis, «l'idéologie fédérale qui continue malgré tout à fonctionner au niveau européen devient aujourd'hui un obstacle au développement d'une coopération réelle internationale». Bref, tant qu'à faire, mieux vaudrait que la France sorte de l'euro. L'auditoire du Forum des 100 ne semble pas vraiment convaincu.* [...]

La dernière phrase est particulièrement intéressante. Notre nomenclatura-intelligentsia romande est en fait imbibée de l'idéologie de l'UE. Sans oser trop le dire: ce ne serait pas bon pour les élections. Mais tel de nos parlementaires romands ne rêve-t-il pas de pouvoir siéger un jour à Strasbourg? Certains de nos hauts fonctionnaires ne seraient-ils pas bien aise de se caser dans l'administration de Bruxelles?

E. J.

#### Vers une Lex China?

Etouffée par le brouhaha autour des débats relatifs à la *Lex USA*, une petite nouvelle n'a pourtant pas échappé à Claude Ansermoz (24 heures du 8 juin):

*Ce que le consommateur ne veut pas, son homologue asiatique en raffole. Là-bas, les abats, boyaux, et autres pieds de cochon sont des délicatesses si prisées que la production locale ne suffit pas. Une délégation du Ministère chinois de l'agriculture est donc venue visiter nos abattoirs. Et a délivré un verdict digne d'une prise de kung-fu faisandée: pas assez d'hygiène pour importer les rebuts helvètes.*

Faudra-t-il que nous livrions bientôt les noms de nos *tsacaiïons* et bouchers à l'Empire du Milieu des milliers de porcs crevés au fil de l'eau?

Ph. R.



## Suivez le guide

### Un pape, un roi-empereur et des réformateurs

Les promoteurs de la pose de vitraux des années 1930 ont choisi les deux fenêtres au gothique flamboyant construites de la grande travée pour rappeler, grâce au talent du peintre Charles Clément, deux événements très importants qui se sont déroulés dans notre Cathédrale.

Au Nord nous avons au centre du vitrail le pape Grégoire X, revêtu d'une chasuble rouge à croix blanche. Au-dessus de lui, Notre-Dame de Lausanne portant le divin Enfant. En octobre 1275, le pape séjournait en effet à Lausanne et l'évêque Guillaume de Champvent lui demanda de consacrer la Cathédrale dont on achevait la construction. Il ne faut pas penser que le pape était venu exprès de Rome à Lausanne, petite ville de cinq mille habitants, pour accomplir cet acte liturgique. Le pape se trouvait là pour une grande conférence diplomatique. Le souverain pontife avait assisté dès 1274 au Concile de Lyon. Pour retourner en Italie, il avait fait un crochet par Lausanne afin d'y rencontrer l'autre personnage important de la chrétienté, le roi Rodolphe de Habsbourg, qui était à la tête du Saint-

Empire romain-germanique. On le voit sur le vitrail tout en haut à gauche coiffé de sa couronne.

La présence de ces deux grands personnages accompagnés de leurs suites devait être assez impressionnante aux yeux des Lausannois de l'époque. Grégoire X avait de grands projets qu'il voulait partager avec Rodolphe. Tout d'abord, il désirait faire la paix avec le chef du Saint-Empire, après les luttes farouches qui avaient opposé les deux pouvoirs du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Il entendait parvenir à la réconciliation avec l'Eglise orthodoxe d'Orient dont les représentants étaient venus au Concile de Lyon. Il avait aussi l'intention de reprendre la Croisade pour libérer les lieux saints de Palestine. Pour tout cela, il avait besoin de l'appui impérial. Quant à Rodolphe de Habsbourg, il était prévu qu'il franchirait les Alpes au début de février 1276 et recevrait à Rome la couronne impériale. Or, le pape mourut au début de janvier et le plan élaboré à Lausanne tomba à l'eau. Bien que chef incontesté du Saint-Empire, nommé par la Diète, Rodolphe de Habsbourg ne coiffa

jamais officiellement la couronne impériale. Il nous est arrivé de nous faire reprendre par des touristes allemands parce que nous avons parlé de l'empereur Rodolphe.

Tournons-nous maintenant vers la fenêtre de la façade Sud. Le vitrail nous présente au centre, revêtu de sa robe noire de pasteur, le réformateur vaudois Pierre Viret qui brandit la Bible, Parole de Dieu. C'est le rappel de l'autre grand événement historique qui eut lieu dans la Cathédrale: la Dispute de Lausanne. En janvier 1536, les Bernois s'étaient lancés à la conquête du Pays de Vaud. En mars, ils avaient déclaré la guerre à l'évêque de Lausanne et le prélat avait fui sa résidence épiscopale pour se réfugier en Savoie. Le problème politique était réglé, mais pas le problème religieux posé par le fait que les nouveaux Souverains avaient accepté la Réforme en 1528 et qu'ils entendaient bien entraîner leurs nouveaux sujets vaudois à les suivre dans leur rupture avec l'Eglise catholique romaine.

Pour préparer les esprits à ce changement de religion, les Bernois organisèrent une Dispute, c'est-à-dire une rencontre de style académique où les théologiens discutaient des thèses émises par les Réformateurs. C'est Pierre Viret et Guillaume Farel qui avaient rédigé les thèses formulant les principales affirmations de la foi nouvelle. Ce sont eux qui furent surtout sur la brèche. Calvin, qui était venu de Genève en renfort – on le voit de profil à droite sur le vitrail – se contenta de brèves interventions.

LL.EE. avaient convoqué les trois cent trente-sept ecclésiastiques du territoire nouvellement conquis. Un peu plus de la moitié se présentèrent à la Cathédrale le 1<sup>er</sup> octobre 1536. Berne avait désigné pour présider la Dispute Jean-Jacques de Watteville, un des deux avoyers de la ville souveraine. Il était secondé par les baillis d'Echalens et de Lausanne et par le théologien Megander et assisté par quatre secrétaires qui constituaient en quelque sorte le bureau de la Dispute. Quatre notaires rédigeaient les procès-verbaux.

La séance commença par un épisode inattendu: les chanoines, qui formaient le chapitre de la Cathédrale,

firent une entrée solennelle. Et l'un d'eux, le chanoine Pierre Perrin, lut une longue déclaration aux noms de ses confrères. Ils reconnaissaient que les thèses des Réformateurs soumises à discussion abordaient des problèmes théologiques qu'il était légitime de soulever. Mais, déclaraient-ils, il ne leur était pas permis d'en discuter ici. Le Concile en préparation (il se réunira à Trente en 1545) était seul à même de traiter et résoudre les graves questions que les Réformateurs avaient inscrites au programme de la Dispute. Sans le dire expressément, les chanoines contestaient la compétence du pouvoir politique bernois à trancher en matière de foi. Peut-être Pierre Viret a-t-il pensé à cette déclaration du Chapitre lorsque LL.EE, quelques années plus tard, l'obligeront à prendre le chemin de l'exil parce que ses positions théologiques et ecclésiastiques n'étaient plus en accord avec celles du pouvoir bernois.

On peut regretter que les ecclésiastiques catholiques présents ne se soient pas rangés à la sage position des chanoines. Quatre prêtres ou religieux entrèrent en discussion sur les thèses élaborées par Viret et Farel. Ils ne faisaient pas le poids face aux Réformateurs, brillants théologiens rompus à ce genre de disputes. Chose étrange: c'est un laïc, le médecin Blancherose, qui intervint à plusieurs reprises pour défendre la foi traditionnelle. Les catholiques se seraient bien passé d'un tel défenseur. Le chroniqueur Pierre-fleur le dépeint ainsi: «Homme tenant de la lune et fort fantastique, lequel en ses disputes mêlait la médecine avec la théologie et faisait (provoquait) incontinent à rire.» Mais Blancherose mettra du piment à la Dispute qui, sans lui, aurait été peu animée.

La Dispute prit fin le dimanche 8 octobre. Il n'y eut pas de vote du clergé présent. L'avoyer de Watteville se mit en route dès le lendemain pour rendre compte à LL.EE du déroulement des débats tenus en la Cathédrale. A Berne on ne traîna pas: le 19 octobre déjà fut publié le premier Edit de Réformation qui abolissait le culte catholique sur tout le territoire vaudois dont les Bernois étaient devenus les maîtres.

ERNEST JOMINI

### L'orchestre philharmonique de Genève

Il est connu sous le nom d'OSR, c'est-à-dire l'Orchestre de la Suisse romande, fondé par Ernest Ansermet en 1918, et qui, par la persévérance extraordinaire et le génie de son chef, est devenu une formation mondialement connue. On n'a peut-être pas conscience ici de ce que cela représente. On va aux concerts de l'OSR parce qu'on est abonné depuis longtemps, on a pris le pli, on va le jeudi au Palais de Beaulieu par habitude, s'étant ou ne s'étant pas préparé par la lecture des textes, souvent remarquables, par lesquels Richard Cole nous introduit au programme de la soirée. Et pourtant! On ne dira jamais assez tout ce que l'on doit à Ernest Ansermet: combien de villes, de la taille des nôtres, peuvent s'enorgueillir d'abord de pouvoir écouter des chefs-d'œuvre déjà connus, renouvelés dans leur style par les grands chefs qui se sont succédé à la tête de l'OSR, et de pouvoir, mieux encore, découvrir des musiques nouvelles ou rarement jouées, comme ce fut le cas lors de la saison qui vient de se terminer. C'est véritablement une chance exceptionnelle. A qui la doit-on?

Ansermet, nom bien vaudois, a trouvé à Genève, et non pas dans son Pays de Vaud, l'appui nécessaire à la constitution de l'orchestre: soixante-deux musiciens à ses débuts, lors de sa collaboration inespérée avec les Ballets Russes de Serge de Diaghilev, aujourd'hui cent

treize musiciens permanents. C'est avec ces soixante-deux artistes que l'OSR a inauguré les concerts donnés à Lausanne et dans d'autres villes de Suisse romande. Mais ce sont les Genevois, la société genevoise, la République et Canton de Genève, la Ville de Genève, puis la Société suisse de radiodiffusion, qui ont assuré la constitution et la carrière d'une phalange qui devait devenir célèbre.

Sous la direction tout d'abord de chefs invités (Marek Janowski qui fut le patron de l'orchestre pendant plusieurs saisons, Kasuki Yamada, Charles Dutoit, Semyon Bychkov) puis du grand patron estonien Neeme Järvi, une sorte de magicien du nord, l'Orchestre de la Suisse romande a donné huit concerts à Lausanne cet hiver, offrant un répertoire extrêmement réjouissant, nouveau, adroitement combiné avec des œuvres du répertoire traditionnel. On aimerait citer au moins la quatrième symphonie de Chostakovitch, le concerto pour violon de James MacMillam, le concertino pour trompette, cordes et piano d'André Jolivet, sans oublier bien sûr la création du concerto pour deux pianos de Richard Dubugnon. Mais il serait injuste de ne pas accorder une mention *cum laude* au dernier concert de la saison, entièrement consacré à Rachmaninov, dont le prodigieux pianiste Alexander Gavryluk avait interprété le troisième concerto au concert précédent, avec en tête d'affiche le quatrième concerto et l'injouable (sauf pour Gavryluk) Rapsodie sur un thème de Paganini.

Huit concerts pour toute une saison, c'est beaucoup trop peu. On se prend à rêver qu'une entente entre la Fondation de l'OSR, la Ville et l'Etat de Genève, la Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud, et l'Association – très vivante – des amis vaudois de l'OSR, puissent mettre sur pied une saison d'au moins dix concerts. Pour 2015, 2016?

En attendant on ne peut que se réjouir de la prochaine saison: programme chatoyant, grands chefs, grandes œuvres, grandes nouveautés.

DANIEL LAUFER

## Le Coin du Ronchon

### Sympa au-delà de la frontière, indésirable en deçà

Le Hezbollah est une milice créée au début des années huitante pour lutter contre l'invasion du Liban par l'armée israélienne, et qui n'a eu de cesse, depuis lors, de catapulter des roquettes de toutes tailles sur les villes israéliennes les plus proches de la frontière. La presse de chez nous, quoique toujours en équilibre instable entre le refus de l'antisémitisme et la lutte contre l'islamophobie, a régulièrement manifesté sinon de la sympathie du moins de la compréhension pour cette lutte armée.

Aujourd'hui, le Hezbollah se bat en Syrie aux côtés de l'armée régulière, contre les «rebelles» soutenus par les émirats et les principaux Etats occidentaux. La presse de chez nous, qui a pris position sans hésiter en faveur des révolutionnaires islamistes, s'indigne

de la présence de la milice libanaise, insinuant que le président el-Assad s'allie ainsi avec les forces les plus ignobles et les plus obscures du Moyen-Orient.

Cela montre à quel point les frontières gardent toute leur importance au XXI<sup>e</sup> siècle, en particulier aux yeux des journalistes: selon de quel côté on se trouve, on peut être considéré comme un «gentil» ou comme un «vilain», comme un résistant légitime ou comme un mercenaire indésirable. *Ici t'es un brave type, mais là on ne veut pas de toi!*

Au fond, les Suisses qui viennent de plébisciter le durcissement de la loi sur l'asile n'ont fait que reproduire ce schéma de pensée de la grande presse.

LE RONCHON

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

ICM Imprimerie Carrara, Morges